



« L'IVG en 2010: état des lieux »
Intervention de Dr. Annie Bureau

Compte-rendu de la réunion de la Commission fédérale égalité - 12 avril 2010

“Statut de l'avortement

L'avortement provoqué a toujours existé. Il n'en existe aucune trace dans les témoignages archéologiques ou la littérature. Rome antique : squelettes fœtaux retrouvés dans le sous sol de certaines villa mais aucune trace écrite de l'existence des avortements. La médecine ancienne parle des fausses couches et de leurs complications. L'infanticide socialement réprouvé a précédé l'avortement et la répression plus ou moins sévère a connu son apogée sous le régime de Vichy

Il y a une négation de ce fait social. Ce n'est qu'à partir de la légalisation en France que ce fait apparait dans les media (film « une histoire de femme » « l'histoire d'un secret » film anglais et film roumain « 3 mois 3 semaines », presse et nombreux ouvrages sur l'avortement) et est pris en charge par la médecine.”

Le prochain rendez-vous de la Commission:

lundi 10 mai 2010
à 19h30,
à la Fédération

Contribution
à la Convention nationale
sur le nouveau modèle de développement

Les travaux de la Commission fédérale égalité porteront plus particulièrement sur deux thèmes:

- 2A) le travail pour s'émanciper
- 3B) restaurer la puissance publique: les services publics personnalisés et universels

Vous pouvez d'ores et déjà nous faire part, par mail, de vos réflexions et propositions, sur ces deux thématiques, considérées sous un angle droits des femmes et égalité femmes hommes.

La réunion du 10 mai 2010 permettra d'aller plus loin sur ces deux sujets et d'en débattre collectivement.

“L'avortement dans la vie des femmes

Toujours entre les mains de non médecin l'avortement provoqué est un véritable fléau social et un problème de santé publique; (On estimerait à 2 millions le nombre de femmes avortées clandestinement avant la légalisation mais ces chiffres sont invérifiables, l'avortement devant nécessairement rester clandestins). Morbidité et mortalité sont sous estimés; les traitements et complications cherchant plus à les punir qu'à les soigner. Pour les femmes mourant d'avortements clandestins la mort est déclarée pour hémorragie ou insuffisance rénale. A l'hôpital Claude Bernard où étaient soignées les infections graves 10 femmes par an mouraient des suites de Fasses Couches compliquées

Pourtant dès le début du 20ème siècle les françaises restreignent leur descendance. La surmortalité liée à la sur fécondité n'est plus acceptable. La place de l'avortement va être modifiée par la place de l'enfant dans la société. Après le massacre de la guerre de 14 les hommes les femmes avaient le devoir de donner des enfants à la France. Après 1945 l'enfant n'est plus une main d'œuvre nécessaire ou un futur soldat plus une contrainte mais un désir; il s'établit de nouvelles relations entre les couples et ils n'accepteront plus d'avoir des enfants si les conditions d'accueil sont insatisfaisantes

La légalisation en 1975 vous connaissez l'histoire de cette grande aventure. La société va ouvrir la voie à la contraception et l'avortement voie ouverte par les mouvements féministes facilité par les progrès en matière de santé et rendu nécessaire par le scandale des victimes de l'avortement clandestin dans une société conservatrice mais qui se veut moderne

La décision appartenant à la femme, celle-ci peut disposer de son corps avec la contraception et l'avortement.”

“La contraception, après les méthodes traditionnelles; des techniques fiables vont apparaître quand l'industrie pharmaceutique peut y trouver un large champ de commercialisation. La loi de 1967 est préparée en Europe par l'apparition dans les pays anglo-saxons du « birth control » apparu à cause du drame de l'avortement clandestin dans les classes laborieuses: la contraception devait y mettre fin.

L'avortement

L'utilisation des antibiotiques a déjà fait reculer la mortalité par avortement dans les années soixante. Conséquences de la légalisation en 1975: la méthode d'aspiration puis médicamenteuse, la pratique par les médecins rendront l'acte légal efficace et sûr.

Pourquoi prendre les mesures nécessaires si tard et pourquoi une si violente d'opposition ?

Les féministes du 19ème siècle ont à juste titre fait passer en priorité le droit de vote mobilisant toutes leurs forces; mais outre les conservateurs naturellement contre une libération de la condition des femmes, à gauche, les députés se méfiaient des électrices sensées voter comme

leur mari ou comme le curé leur conseillait.

La lutte pour le droit au travail (loi sur l'égalité des rémunérations votée en 1972, seul remède contre la soumission): Il est apparu que le travail des femmes moins coûteux et concernant une population conditionnée à l'obéissance pouvait être détourné en faveur de profits accrus, alors que personne ne les déchargeait de la tâche d'élevage et éducation des enfants, confirmé par le partage de l'autorité parentale (réforme des régimes matrimoniaux en 1965); **les lois sur le divorce**, bien que protectrices sur les femmes, pouvaient être utilisés en faveur des hommes (avant des mesures spécifiques, la grande majorité des « pensions alimentaires » n'étaient pas versées dans les années 1970). **Le droit à l'éducation étant le dernier bastion** avant que les mouvements féministes ne réclament **l'avortement « libre et gratuit »**.

Alors que les françaises restreignent leur descendance, **la place de l'enfant dans la famille et la société a été profondément bouleversée** : l'enfant à naître n'est plus une contrainte mais un désir et il va s'établir des relations plus égalitaires dans les couples.

Le droit à l'avortement n'est pas encore un droit en 1975, mais une vraie liberté. La contraception et l'avortement vont faire passer la maîtrise de la procréation du pouvoir des hommes à celui des femmes.

Les féministes ont tardé à s'emparer de la question de l'avortement car elles tenaient à garder une respectabilité alors que les femmes qui avortaient étaient méprisables.

En France, l'avortement clandestin n'était dénoncé et la légalisation réclamée que par des groupuscules d'extrême gauche se retrouvant dans un mouvement néomalthusianisme, ainsi que quelques pionnières (Dr Pelletier). En 1970, l'opinion publique était largement contre l'avortement ainsi que les médecins. Le temps de la revendication de la liberté du corps venue des Etats Unis a ouvert la voie à une revendication claire de la légalisation de l'avortement.

Aucun changement dans les lois ou les mœurs a eu autant d'impact sur la place des femmes dans la société, que contraception et avortement.

C'est pourquoi l'opposition a été aussi violente et subsiste encore; La décision appartenant à la femme seule établie par la loi Veil a une valeur symbolique considérable traduite par « **mon corps m'appartient** » comprise immédiatement par les partisans comme les opposants à la loi. Pour accéder à une place entière et digne dans le monde du travail de l'éducation et de la culture, les femmes doivent restreindre leur descendance et prévoir leur grossesse. **Un avortement selon l'INED représentant une naissance reportée et non refusée.**

Quelles perspectives en France ?

Il n'y pas au pouvoir de personnes représentant des activistes anti avortement. **Les françaises tiennent à ce qui est devenu depuis 2001 un droit.** Une vraie menace mobiliserait les associations et les femmes. Il existe des courants d'opinion et, **régulièrement sont proposés au Parlement ce que l'on pourrait considérer comme un « grignotage « des droits concernant la procréation** (proposition de loi Garaud ou déclaration à l'état civil du fœtus mort né quelqu'en soit le terme) .A mes yeux rien de vraiment dangereux pour les droits des femmes car en France il existe un consensus social et une paix (armée) entre partisans et adversaires de l'avortement légalisé.

Je reste donc optimiste sur ce point mais il reste un énorme travail pour changer l'image de l'avortement « criminel » qui marque encore les esprits et pour faire comprendre que **l'avortement actuellement n'a plus rien à voir. Il est un progrès pour la santé des femmes, il est nécessaire, et il y en aura toujours. Acte chirurgical simple et facile à apprendre, ou avortement médicamenteux respectant l'intimité des femmes, disparition de la mortalité en Europe, morbidité rare et bénigne favorisent un recours banalisé à l'avortement. Les médecins devraient être en première ligne et être fiers que les techniques médicales aient résolu de façon drastique un énorme problème de santé publique.**



A gauche, Dr. M-L Brival; au centre, Dr. A. Bureau.

Les progrès faits pour augmenter la tolérance aux contraceptifs, l'utilisation de la mifépristone en contraception d'urgence et permanente, la diversité des méthodes proposées, la popularisation de la stérilisation féminine devrait permettre aux femmes d'accepter une contraception choisie et adaptée à leur vie sexuelle et sociale.

Cependant l'avortement reste un acte particulier. La suppression d'une vie rend la culpabilité souvent présente. Il faut respecter les sentiments des femmes et les écouter lorsqu'elles prennent seule leur décision. Les obstacles sont en fait multipliés, et la culpabilisation encore prégnante. Alors que le nombre grossesses non désirées diminue, l'évolution des motivations fait que les femmes ont recours systématiquement à l'avortement. La pression sociale n'admet plus l'imprévu ou les conduites « à risque ». Les femmes se conforment à un modèle de maîtrise totale de la vie, elles n'acceptent pas les échecs.

Le résultat est que le taux d'avortement est peu compressible et l'accès à l'avortement une condition essentielle pour aménager le désir d'enfant et la promotion sociale. Ni crime ni drame, l'avortement est seulement une épreuve de la vie au cours de laquelle leur compagnon et les professionnels doivent avoir une attitude de tolérance et d'empathie."

[Vous retrouverez l'intervention de Dr. Marie-Laure Brival lors d'un prochain numéro d'Egalité](#)

Christine RIMBAULT

Secrétaire fédérale à l'égalité
chris_rimbault@yahoo.fr



Andrea FUCHS

Secrétaire fédérale adjointe à l'égalité
andrea.fuchs@neuf.fr